

*Impôt sur le revenu—Loi*

continuerons de mettre de l'avant des mesures législatives comme le projet de loi C-11, c'est-à-dire des mesures fiscales qui aident ceux qui en ont besoin.

Mais ce n'est pas la seule mesure réjouissante présentée par le gouvernement. Celui-ci s'est occupé de bien d'autres secteurs. Nous avons amélioré l'ensemble du régime de retraite canadien. Cela est probablement passé inaperçu, mais il s'agit à vrai dire de l'un des plus grands changements sociaux survenu au pays depuis de nombreuses années. Là aussi, les fonds dont le gouvernement dispose iront à ceux qui en ont le plus besoin.

Nous avons apporté des modifications importantes aux règles régissant les normes minimales des régimes de pension privés relevant du gouvernement fédéral. Ces modifications bénéficieront particulièrement aux travailleurs à temps partiel, soit ceux qui éprouvent le plus de difficulté à se trouver des régimes de pension sûrs. Notre projet de loi changera tout cela. Il avantagera aussi les femmes qui font partie de la population active et les conjoints de travailleurs titulaires de régimes de retraite.

Ces changements visant à diriger l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin entreront en vigueur en 1987. Le gouvernement n'a pas cessé d'oeuvrer en ce sens. Nous avons consolidé le programme canadien de base de soutien du revenu en étendant l'application de l'allocation de conjoint à tous les veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans. La population réclamait cette mesure depuis de nombreuses années. Des milliers de personnes à faible revenu seront avantagées. C'est l'objectif général que visait le gouvernement.

Le gouvernement a dû surmonter le désordre économique dont il a hérité. D'après les articles que j'ai lus, il est en voie de réussir à créer un climat économique qui assurera la relance et permettra de renforcer les programmes de sécurité sociale existants. Et, contrairement au gouvernement précédent, nous le faisons sans accroître le déficit, puisque nous visons les secteurs où les besoins sont les plus pressants, ce que nous allons continuer à faire.

Je félicite le gouvernement d'avoir proposé cette modification du régime fiscal que constitue le projet de loi C-11. Je suis sûr que les Canadiens apprécieront ce que nous tentons de faire et comprendront que nous avons l'intention de continuer dans ce sens.

[Français]

**M. Robichaud:** Monsieur le Président, mon honorable collègue qui vient de finir son discours nous a parlé du déficit et j'aimerais tout simplement lui poser une question parce qu'il a vanté les mérites du ministre des Finances (M. Wilson), savoir si le gouvernement cette année va respecter les prédictions qu'il avait faites vis-à-vis du déficit, et dans l'affirmative, combien en-dessous ou au-dessus de ce chiffre que le ministre nous avait donné lors de son discours du Budget le printemps dernier? Est-ce qu'il pourrait me préciser un peu ce qui va arriver vis-à-vis du déficit?

[Traduction]

**M. Dantzer:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il sait fort bien que le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson) a été le premier en 40 ans dont les prévisions ont été respectées. Il sait fort bien également que si l'objectif du dernier budget n'est pas atteint, c'est pour de très

bonnes raisons, notamment la baisse spectaculaire des revenus pétroliers et les difficultés qu'ont connues certaines de nos principales exportations. Toutefois, l'engagement du ministre des finances est clair. Il a l'intention de continuer à s'attaquer au déficit et compte tenu de ses réalisations antérieures, je puis garantir aux députés qu'il respectera ses objectifs plus que tous ses prédécesseurs.

**M. Girve Fretz (Érié):** Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-11 portant sur le crédit d'impôt pour enfant. Je voudrais faire quelques remarques sur le discours du député de Okanagan-Nord (M. Dantzer). A mon avis, il a fait honneur à la Chambre en prononçant ce merveilleux discours. Il nous a rappelé que 10 000 familles dans sa circonscription bénéficieront de ce projet de loi. C'est le genre de message que les députés de la Chambre, pas seulement ceux du gouvernement, mais aussi ceux d'en face, devraient transmettre à leurs électeurs, parce qu'il s'agit vraiment de bonnes nouvelles.

Nous vivons dans un monde très sombre. Les médias veulent faire le compte rendu des catastrophes, des tremblements de terre et autres calamités, de la misère des gens. Si une catastrophe survient, elle fait la manchette des journaux. Toutefois, nous avons ici quelque chose qui ne fera pas les gros titres du *Citizen* d'Ottawa ni du *Star* de Toronto, nous avons de bonnes nouvelles à annoncer à nos électeurs. Je pense que les députés d'en face devraient applaudir aux efforts du gouvernement. J'ai presque surpris deux députés de l'opposition qui signifieraient leur accord d'un signe de tête—presque. Ils voulaient le faire et ont commencé à hocher la tête, avant de se ressaisir.

A une époque où chaque sou compte pour beaucoup de travailleurs canadiens, nous nous trouvons sur une corde raide en matière économique, situation dont le gouvernement a hérité de ses prédécesseurs. Cependant, devant ces faits, j'aimerais rappeler certaines de nos réalisations. Le gouvernement a diminué ses dépenses. Nous lui faisons assumer une certaine responsabilité financière et fiscale.

• (1240)

Je veux juste en citer un exemple aux députés. Il s'agit de l'AEIE. Son nom seul a causé une peur bleue aux gens. Les investisseurs en avaient peur. Ils ont fui notre pays en grands nombres et n'ont pas investi les milliards de dollars dont nous avions tellement besoin. Ces dollars investis permettent de créer des emplois et d'assurer la prospérité. Si nous voulons aider les gens, nous devons créer la richesse d'abord. Je suppose que ce principe va à l'encontre de ceux que préconisent certains de nos amis socialistes d'en face qui ne comprennent pas ce genre de raisonnement.

Il est bon de constater que prochainement nous allons adopter un projet de loi qui ouvrira la voie à un paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant. C'est une mesure qui s'adresse à ceux qui en ont le plus besoin, qui en bénéficieront manifestement après sa promulgation. Je parle des quelque 750 000 Canadiens—presque trois quarts de million de gens—dont le revenu est égal ou inférieur à 15 000 \$ par an. Comme mes collègues l'ont mentionné précédemment, le crédit d'impôt pour enfant fournit actuellement aux familles à revenu faible ou moyen un crédit d'impôt de 454 \$ par enfant. En réduisant les dépenses, nous avons continuellement prouvé depuis 1984 à